



Règlement de concours

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

Gagnez votre casque CKX Kimpex

Règles générales

- 1- Le **Concours Gagnez votre casque CKX Kimpex** ci-après désigné « le concours » se tiendra du 22 janvier 00 h 01 au 14 février 2024 23 h 59, ci-après la « période d'inscription » et est organisé par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, ci-après désigné « l'organisateur ».
- 2- Le présent règlement de concours est disponible aux bureaux de l'organisateur (101-1027, boul. des Entreprises, Terrebonne, Qc, J6Y 1V2, par téléphone au (514) 252-3076 ou sur le site web www.fcmq.qc.ca.)
- 3- Le concours s'adresse aux résidents de la province du Québec âgés de 18 ans ou plus au moment du concours. L'objectif du concours est de sensibiliser les membres sur l'importance de porter un casque à motoneige.
- 4- Les employés (es) de l'organisateur et membres de l'organisation (administrateurs) ainsi que les membres de leur famille ne sont pas éligibles aux concours.

Mode de participation

- 5- Durant la période d'inscription, décrite au point 1, le participant doit se rendre sur la page Facebook de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (<https://www.facebook.com/FCMQ40/>), aimez la page et aimez la page CKX, partagez et commentez la publication en lien avec le concours pour être inscrit au concours;

Période de participation :

- a. Entre le 22 janvier 00 h 01 14 février 2024 23 h 59 pour avoir une chance de participer au tirage du prix, ci-après « la période de participation » ;

- 6- Les deux actions énumérées au point 5 doivent être réalisées par le participant pour être éligible au concours;
- 7- Les participants peuvent participer une (1) fois par période d'inscription;
- 8- En remplissant les conditions ci-haut mentionnées aux paragraphes 5 à 8, le participant est automatiquement inscrit au concours.

Prix

- 9- Les participants courent la chance de remporter un des cinq prix suivants:
 - Casque CKX Contact d'une valeur de 319,99\$
 - Casque CKX Contact d'une valeur de 319,99\$
 - Casque CKX Mission d'une valeur de 619.99\$
 - Casque CKX Mission d'une valeur de 619.99\$
 - Casque CKX Mission AMS Carbone d'une valeur de 819,99\$

Tirage

- 10- Les tirages au sort se feront le lundi suivant la période d'inscription à 10 h aux bureaux de l'organisateur.
 - a. 19 février 2024 10 h 00 pour « la période de participation » ;
- 11- Les gagnants seront contactés par courriel, à l'adresse de courriel fournie lors de leur participation.
- 12- Les gagnants devront confirmer l'acceptation de leur prix dans un délai de 3 jours ouvrables suivant l'envoi du courriel par l'organisateur.
- 13- Advenant que le délai ci-haut mentionné ne soit pas respecté, un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.
- 14- Le prix sera expédié à l'adresse postale du gagnant (province de Québec uniquement), suite à l'acceptation de son prix et à l'obtention d'un formulaire de décharge dûment rempli.

Autres conditions

- 15- L'organisateur ne pourra être tenu responsable dans l'éventualité que les coordonnées du participant soient inexactes.

- 16- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de régler.

- 17- Les organisateurs s'engagent à payer les frais de livraison des prix décrits au point 10, par un service postal à l'adresse du gagnant tel que décrit au point 15.